

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 10 décembre 2020

Date de convocation : 2 décembre 2020
Date d'affichage : 2 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt et le dix décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUZOIS Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Brigitte PASCAL-FREYTAG, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA.,

Procurations : Mariane DOMEIZEL donne procuration à Pierre AUZOIS, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Michel SIMOS donne procuration à Eve MAUREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH.

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON,

Madame Séverine MAUGAN-CURNIER est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-083
Exonération des loyers des entreprises locataires de COTELUB**

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 5211-6 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la crise du COVID19 et des mesures de confinement associées, et afin de soutenir les entreprises locataires de COTELUB, il est proposé au conseil communautaire d'accorder une exonération de loyer pour les mois de mars, avril et mai, correspondant au premier confinement.

La liste des locataires concernés est la suivante :

ENTREPRISE	CONVENTION	MOIS EXONERES	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
FOREST SENSATION	Convention d'occupation Grand Vallon	MARS AVRIL MAI 2020	1 800,00 €	1 800,00 €
QUALIPLAINE	Convention d'occupation précaire et d'accompagnement – Pépinière d'entreprises	MARS AVRIL MAI 2020	606,00 €	727,20 €
SASU GO FREE	Convention de domiciliation – Pépinière d'entreprises	MARS AVRIL MAI 2020	126,75 €	152,10 €
TOTAL			2 535,75 €	2 679,30 €

Le montant total HT de cette exonération s'élève à 2 535,75 € HT.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'accorder une exonération de 3 mois, correspondant aux mois de mars, avril et mai 2020, pour les entreprises citées ci-dessus. Le montant total HT de cette exonération s'élève à 2 535,75 €. La charge correspondante sera mandatée au compte 678, Autres charges exceptionnelles.
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Accorde** une exonération de 3 mois, correspondant aux mois de mars, avril et mai 2020, pour les entreprises citées ci-dessus. Le montant total HT de cette exonération s'élève à 2 535,75 €. La charge correspondante sera mandatée au compte 678, Autres charges exceptionnelles.
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 38 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH

Président

